

tin ta mare

Feuille de liaison du groupe MARES du Nord - Pas de Calais n° 4

Regroupement informel des acteurs travaillant sur la protection, la gestion et la mise en valeur pédagogique des mares et zones humides

Édito

« On passe à l'action », tel était le mot d'ordre du Groupe MARES Nord-Pas de Calais dans le premier numéro de sa feuille de liaison. Un an après - sans vouloir en faire ici un bilan exhaustif - un point sur les différentes actions en cours permettra à chacun de mesurer leur avancée et d'affirmer l'intérêt d'une dynamique de réseau pour la réussite de ce projet ambitieux.

La mise en place et l'animation des réunions régulières des différents Groupes de Travail - recensement, recueil de compétences et communication - ont conduit aux premières réflexions sur le contenu des actions et permettront d'aboutir à la diffusion d'outils pertinents et fédérateurs des 67 structures composant aujourd'hui le Groupe MARES Nord-Pas de Calais.

En ce qui concerne le recensement des mares à l'échelle de la région, l'année 2004 a vu la définition d'un protocole de recensement axé sur la participation active des acteurs locaux. Afin de compléter et d'affiner ce travail, le Groupe MARES engage, dès à présent, la mise au point d'une méthodologie innovante de recensement des mares basée sur une recherche automatisée de ces milieux à partir des outils dits de Système d'Information Géographique.

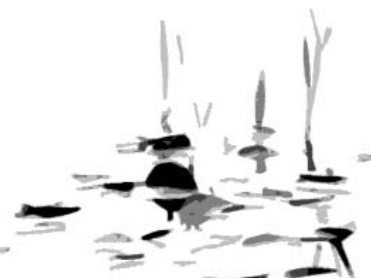
Pour ce qui est du recueil de compétences, là aussi, les premiers résultats rassemblés sont encourageants. Ce document aura vocation à présenter les structures ressources et les actions pilotes en matière d'éducation à l'environnement, de connaissance des milieux naturels ou d'aménagements et de gestion. Espérons que les deux exemples présentés dans ce numéro - les expériences du Parc Naturel Régional de l'Avesnois sur les mares prairiales (par Gilles JAKUBEK) et l'inscription des mares dans les documents d'urbanisme (par Nathalie GAL) - vous mettront l'eau à la bouche et vous conduiront à faire connaître vos propres expériences ou vous motiveront pour mener des actions similaires sur votre territoire.

Enfin, en matière de communication, l'année écoulée fut marquée par la première édition de la « Fête des Mares », ses quelques 20 animations sur l'ensemble de la région et son petit succès d'estime. Elle fut aussi l'occasion de diffuser la première plaquette du Groupe MARES annonciatrice de nombreuses autres en relation avec les journées de formations projetées en 2005 (lire par ailleurs les nouvelles actions de 2005 par Laurent SPYCHALA).

En cette période de vœux, il convient d'espérer la réussite du projet. Il reste à chacun de nous d'amplifier la dynamique autour des actions en cours ou à venir pour assurer la préservation des mares de la région.



Le groupe MARES à l'action - Visite de la Coulée Verte de Mardyck, février 2004



Sommaire

Mares à vous

p 2

Mare veille

p 3

info mare

p 4

l'heure des mares

p 4



Secrétariat du Groupe
CSN - 4, allée St Éloi - Z.A La Becquerelle
59118 Wambrechies
Tél : 03 28 04 53 45
Fax : 03 20 78 79 20
Mail : secretariat@groupemaresnpdc.org
Web : www.groupemaresnpdc.org

Olivier LIMOGES

Pôle-Relais Mares & Mouillères de France
Institut Européen du Développement Durable

Depuis 2004, le Pôle-Relais Mares & Mouillères de France accompagne et soutient le Groupe MARES Nord-Pas de Calais dans ses actions de connaissance, de protection, de gestion et de mise en valeur des mares de la région.



Retour d'expérience sur le Programme de restauration de mares prairiales dans le Parc naturel régional de l'Avesnois

Dans ce territoire bocager où la prairie règne en maître sur près de la moitié de sa superficie, les mares ont depuis longtemps fait partie du paysage de l'Avesnois. Jadis, chaque prairie avait sa mare, on en recensait entre 3 000 et 5 000. Beaucoup d'entre elles ont disparu aujourd'hui : un entretien inadéquat et la colonisation végétale conduisent en effet à leur comblement naturel et, en quelques années, à leur disparition. En outre, des inventaires conduits par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois depuis 1998 sur quelques centaines de mares échantillon ont mis en lumière leur faible profondeur moyenne et leur appauvrissement biologique.

annuelles, une sélection s'est avérée nécessaire. Ainsi, seules les mares à fort potentiel de restauration sont prises en compte dans ce programme.

En premier lieu, l'eau de la mare est analysée. L'objectif n'est pas de juger des pratiques culturales, mais de s'assurer de la qualité d'eau d'abreuvement des bêtes (les taux en nitrates, phosphates...). Ensuite, après une visite de site, le Parc propose alors un aménagement et chiffre le coût des travaux : pose de clôtures, descentes empierrées... Une convention de gestion est enfin signée entre l'agriculteur et le Parc, qui finance 80% du coût des travaux. Le curage se réalise en période sèche (fin août) afin d'évi-



une mare prairiale en voie d'atterrissement

vidant peu à peu ne pouvant plus remplir leur rôle d'abreuvoir naturel, cheminées d'aération des galeries constituant un danger pour le bétail...

Face à ce colonisateur, afin de préserver le semis de mares et pérenniser les actions de restauration entreprises, le Parc a dû rapidement mettre en place un programme de piégeage, avec pour objectif de réguler le développement très rapide de cette espèce. Très prolifique, chaque couple donne en effet vie à plus de 80 individus en trois ans (deux à quatre portées par an) !

Pour cela, une convention a été signée entre le Parc et l'Office

Le rôle des clôtures dans le cadre de mares prairiales à destination de l'abreuvement du bétail est primordial. Autrefois, les mares étaient clôturées, restreignant l'accès des bêtes, et un curage suffisait tous les dix à quinze ans alors que sans clôture, une mare doit être curée tous les trois ans.

En outre, l'absence de clôtures favorise le développement de maladies parasitaires ou d'origine bactériologique.



Travaux de restauration

Fort de ce constat, le PNR Avesnois s'est alors engagé dans la restauration et la revalorisation de ces "fosses". L'objectif du programme du Parc est de remettre à l'honneur d'anciennes pratiques pastorales afin de conserver ces habitats naturels de grand intérêt biologique.

Mise en œuvre : une sélection nécessaire

Les crédits disponibles dans le fonds de gestion et de restauration mis en place par le PNR Avesnois ne permettant pas de répondre à la quarantaine de demandes

ter que le passage des engins n'occasionnent des dégâts à la parcelle.

Le Rat musqué : une menace pour les mares

Elevé pour sa fourrure, le Rat musqué a été relâché dans la nature par les éleveurs dans les années 1960, lorsque la mode vestimentaire s'est tournée vers d'autres standards. L'espèce c'est alors multipliée, provoquant de nombreux dégâts avec leurs galeries : berges fragilisées, mares se



Une mare, trois ans après restauration

National de la Chasse et de la Faune Sauvage, afin de former les agriculteurs ayant des mares réhabilitées dans le cadre du programme de restauration. Un objectif des travaux est en effet de conserver un abreuvoir rempli au maximum et le plus longtemps possible. Une fois l'agrément obtenu, le Parc met à

disposition deux nasses et un piège en X pour chaque mare restaurée. Toutefois, malgré cet accompagnement du Parc, peu d'agriculteurs ont participé jusqu'à maintenant à cette formation en raison des contraintes imposées par l'agrément et notamment le contrôle quotidien des pièges.

Gilles JAKUBEK

Parc Naturel Régional de l'Avesnois
38 Rue du Maréchal Joffre - 59530 Le Quesnoy
tel : 03 27 21 49 55
Email : gilles.jakubek@parc-naturel-avesnois.com

Le programme de restauration des mares prairiales du Parc de l'Avesnois (Chiffres en 2003)

Début du programme : 2000-Reconduction annuelle
Publics concernés : agriculteurs, communes et particuliers
Rôle du parc : soutien technique et financier
Financeurs : Etat, FNSE, FEDER
Coût annuel : 18 000 euros
Coût moyen des travaux (élagage, curage, clôtures...) : 500 euros financés à 80% par le Parc
Résultats : 450 mares diagnostiquées et 60 restaurées fin novembre 2004

Mare veille

Les mares dans les documents d'urbanisme

Les nouvelles dispositions et réglementations en matière d'urbanisme tendent vers une meilleure prise en compte des patrimoines, qu'ils soient bâtis ou naturels, et que la commune soit dotée ou non d'un document d'urbanisme. Il est désormais possible de "protéger" de la démolition ou de l'altération, des éléments tels que les mares, fossés, canaux, arbres isolés ou en alignement, jardins, chemins et praires...

Le Plan Local d'Urbanisme permet d'intégrer la protection d'éléments de patrimoines bâtis et naturels au sein du projet communal. Les dispositions du 7° de l'article 123-1 du code de l'urbanisme, qui fixe le contenu des PLU, prévoient que les PLU peuvent identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, rues, monuments, sites et secteurs ; protéger ou mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.

La protection peut concerner :

- des éléments isolés (il peut s'agir de mares),
- des alignements d'arbres et de haies structurant le paysage,
- des espaces arborés significatifs dans le paysage,
- des secteurs d'intérêt écologique (les mares !),
- des espaces bâtis mais comportant une dominante végétale par la qualité des parcs et jardins,
- des espaces paysagers en coeurs d'îlots...

Dans les documents constituant le PLU,

- le rapport de présentation : doit justifier de l'intérêt du patrimoine identifié et de sa nécessaire protection. Pour ce faire, dès lors qu'il

s'agit d'éléments isolés, une description de leurs caractéristiques et composantes constituant leur intérêt et leur valeur, d'un point de vue historique et culturel, doit être effectué.

- dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant "les orientations d'urbanisme et d'aménagement générales retenues pour l'ensemble de la commune" (art.L.123-1), la préservation du patrimoine peut constituer l'une de ces orientations. Toutefois cette orientation doit demeurer générale et ne pas rentrer dans les détails du patrimoine à préserver.

- dans les orientations par secteur ou quartier : cette nouvelle pièce facultative du PLU, offre la possibilité de définir des orientations d'aménagement et d'urbanisme sur des secteurs géographiques délimités.

- dans les pièces graphiques et règlements : les éléments à protéger doivent être localisés graphiquement sur un plan, leur liste ainsi que leurs références cadastrales annexées et les mesures inscrites à l'article 11 du règlement.

Ainsi, tout travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage devra faire l'objet d'une autorisation préalable (en application de l'article L.442-2).

Pour les communes disposant de Carte Communale ou en l'absence de document d'urbanisme, la récente loi Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003 (par modification des articles L.442-2 et L.430-1) a introduit la faculté de soumettre à autorisation préalable des travaux pouvant détruire un élément de paysage à protéger ou à mettre en valeur, (comme c'était

déjà le cas au sein des PLU, voir paragraphe précédent !).

Comment procéder ? Il s'agit de dresser un "inventaire" ou repérage du patrimoine et d'élaborer un document permettant de le cartographier, de l'identifier et de justifier de son intérêt. Ce document est soumis à enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibère pour approuver les périmètres qui seront soumis à un permis de construire en vue de préserver et de mettre en valeur un patrimoine. Ainsi la mise en œuvre de cette disposition permet de :

- délimiter un champ d'application de permis de démolir dans les communes qui n'y sont pas soumises au titre du a) de l'article L.430-1
- soumettre des constructions, dans les périmètres concernés, à un régime de permis de démolir particulier.

Un exemple intéressant d'application de ces dispositions dans la région est le PLU communautaire de Lille Métropole, qui intègre à son document d'urbanisme un repérage d'éléments bâtis et naturels à protéger. Les fiches et plans de repérages annexés au document d'urbanisme sont consultables sur internet : www.lillemetropole.fr (dans le rapport de présentation du PLU).

Nathalie GAL

CAUE du Pas-de-Calais
43 rue d'Amiens - 62018 ARRAS Cedex 9
tel : 03 21 21 65 65
Email : paysarchi.caue-62@wanadoo.fr



Fiches techniques sur la gestion douce des milieux naturels

Mieux comprendre, mieux connaître, pour mieux agir sur le terrain.

C'est plus de 10 ans d'expérience de terrain et de pratique avec de nombreux gestionnaires, que l'association "Les blongios, la nature en chantiers" a compilé au travers de ces 17 fiches techniques. Simples, structurées, illustrées, chaque fiche vous dévoile tout ce qu'il faut savoir sur les travaux de gestion des milieux naturels, du pourquoi au comment. Ces fiches portent sur diverses techniques d'entretien (étêtage, fauchage, fauche et débroussaillage, curage doux), de restauration (reprofilage de berges, étrépage, restauration d'un muret en pierres), d'aménagement (pose de platelage, pose de seuil, protection des sentiers) ou pour favoriser la survie de certaines espèces (plantation, tressage et plessage de haies, récolte de graines, création d'une mare, système de protection des batraciens, confection et pose de nichoirs). La dernière fiche présente l'outillage et les précautions d'emploi.

Prix de 5 euros (plus frais de port si nécessaire).

"Les Blongios, la nature en chantiers" / Maison de la Nature et de l'Environnement / 23, Rue Gosselet - 59000 LILLE
tel : 03.20.5398.85 - Fax : 03.20.8615.56 - E-mail : lesblongios@free.fr - Site web : <http://lesblongios.free.fr>



L'heure des mares

AGENDA

19 et 20 février 2005

Chantier nature en forêt de Boulogne (62) :

Restauration de mares forestières avec l'association "Les Blongios, la nature en chantiers" et l'ONF.

Hébergement et restauration pris en charge par l'association - premier chantier "découverte" sans obligation d'adhésion.

Renseignements : 03.20.5398.85

2 février 2005

Journée mondiale des zones humides sur le thème : "diversité culturelle et biologie des zones humides"

Renseignements : http://ramsar.org/www_index.htm

De nouvelles actions pour 2005

Le début d'année est une période charnière du calendrier, placée sous le double signe du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour l'année à venir. Le premier point ayant été abordé dans l'édition, je profite de cet encart pour un rapide résumé des nouvelles actions que le Groupe MARES souhaite mettre en œuvre pour l'année 2005 :

Mise en place de **trois séries de formations** portant sur "les mares et la pédagogie" et sur "la création, la gestion et la restauration des mares". Ces formations seront réalisées pour des publics ciblés qui pourront y participer gratuitement. Pour élaborer le contenu de ces formations, trois Groupes de Travail se réuniront pour la première fois les 13 et 14 janvier prochains. N'hésitez pas à y participer pour apporter votre contribution.

Exposition "Vues sur la mare" : cette exposition, réalisée par Nature Centre avec le soutien de l'Institut Européen du Développement Durable, sera accueillie par le Groupe MARES à partir du mois d'avril. A destination du grand public, elle propose deux niveaux de lecture (scolaires et adultes) pour présenter l'univers de la mare, les menaces qui pèsent sur ces écosystèmes, des conseils simples pour les préserver... Basée sur une approche ludique, sensorielle et interactive, cette vaste exposition de 160 m² permettra une opération de sensibilisation d'envergure.

Seconde édition de la **Fête des mares** : une nouvelle journée pour la découverte des mares dans le Nord Pas-de-Calais est programmée le dimanche 22 mai 2005. Pour préparer cet événement, un appel à projets vous sera envoyé en début d'année. Vous pourrez y répondre seul ou en vous groupant avec d'autres structures, pour des animations de durées et de thèmes de votre convenance : il peut s'agir d'une simple exposition, d'une randonnée de quelques heures, d'une journée de découverte naturaliste, d'une animation culturelle...

Si vous souhaitez, vous aussi, accueillir l'exposition ou simplement connaître son programme de tournée, si vous désirez rejoindre un Groupe de Travail, obtenir des informations sur la "Fête des mares 2005"... bref, pour tout renseignement contactez votre secrétariat.

En attendant, bienvenue en 2005, une année que je souhaite bien évidemment placée sous le signe de la mare !

Laurent SPYCHALA

Coordinateur du Groupe MARES

tin ta mare décembre 2004

Feuille de liaison du Groupe MARES Nord-Pas de Calais

Secrétariat du groupe : CSN

ISSN : en cours, dépôt légal à parution

Directeur de la publication : Guillaume Ollivier

Rédacteur en chef : Laurent Spychala

Maquette - illustrations : FX Delepaul/CES-GEA